

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE,

SEXTIDI 26 Floréal,

(Ere vulgaire)

Vendredi 15 Mai 1795.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroit tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n°. 500, au coin de la rue THÉRESE. Le prix de la Souscription est actuellement de 80 livres par an, de 42 livres pour six mois, et de 22 livres pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTANILLE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style.)

Les Souscripteurs et les Agens des Postes, dont les Abonnemens expirent à la fin de Floréal, sont invités à les renouveler promptement, s'ils ne veulent point éprouver d'interruption. Prix, 80 liv. par an, 42 liv. pour six mois, et 22 liv. pour trois mois.

A L L E M A G N E.

De Francfort, le 3 mai.

[Voici de nouveaux détails sur l'affaire du 30 avril : M. le général de Clairfayt avoit donné l'ordre de chasser les Français du Hardenberg, pour y établir un camp retranché. Après en avoir expulsé l'ennemi, on a travaillé aussitôt à la construction d'un retranchement sur la hauteur du Hardenberg, malgré le feu de toutes les batteries françaises & d'un grand nombre de tirailleurs postés dans le bois de Mombach. L'attaque des Français dans l'après-midi étoit dirigée contre le centre de la position; elle s'est faite en deux colonnes assez fortes, traînant avec elles quelques pièces d'artillerie. Un bataillon d'Archiduc-Toscane a attendu les Français à la portée du fusil, & après une première décharge à bout portant, a fondu sur eux à la bayonnette, pendant que l'artillerie des redoutes allemandes, récemment construites, tiroit à mitraille dans le flanc d'une colonne française & en faisoit une boucherie horrible : tandis qu'elle faisoit retraite, les hussards de Wurmsér lui sont tombés à dos, & si la cavalerie avoit eu plus d'espace pour poursuivre les Français, le carnage eût été extrême. Cette seule attaque leur a coûté 300 hommes. La perte totale du côté des Allemands est de 550 hommes tant tués que blessés; ils ont eu 4 officiers tués & 28 blessés, dont 4 sont morts le lendemain. Jamais on ne s'est battu avec plus de bravoure; le régiment de Klebeck qui, à lui seul, a eu 180 tués ou blessés, dont 10 officiers, a montré un courage, une discipline, une bonne volonté, dignes des plus grands éloges. Notre petite marine a paru aussi sur la scène, ajoute la lettre qui nous fournit ces détails : elle

s'est portée à deux lieues au-dessous de Mayence pour alarmer & inquiéter l'ennemi, & a parfaitement rempli ce but. L'ennemi craignant sur ce point un passage du Rhin, y a porté beaucoup de forces & d'artillerie; ce qui a fait une diversion très-avantageuse.

Le feld-maréchal, comte de Clairfayt, a fait témoigner, par l'organe de M. le baron de Neu, gouverneur de Mayence, à la bourgeoisie, sa satisfaction, pour le zèle & l'humanité qu'elle a montrés à l'égard des blessés, qu'elle a enlevés du champ de bataille, au milieu du feu de l'ennemi, pour les transporter à l'hôpital, & leur y prodiguer des soins.

On mande de Manheim, que depuis quelques jours les Français relevent des digues & construisent des redoutes sur plusieurs points, le long du Rhin, vis-à-vis de Lemboucharde du Necker & au-dessus de cette ville. Pendant la journée ils y occupent des paysans, & pendant la nuit les soldats y travaillent. On a remarqué qu'il y avoit des recrues parmi leurs troupes nouvellement arrivées. Des canons & quelques bataillons ont défilé à la vue de Manheim, allant vers Mayence.

(Extrait des gazettes allemandes.)

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 26 avril.

Le gouvernement, dont les papiers ministériels ne cessent d'exhaler la prospérité, vient de faire un avou bien impolitique de la situation fâcheuse où il se trouve, relativement aux émigrations fréquentes qui se font de tous les points des trois royaumes dans l'Amérique septentrionale. Un nombre prodigieux de manufacturiers, de fabricans, d'artisans de toute espee qui souffrent de la misere générale, désertent leurs foyers pour aller chercher dans les Etats-Unis une aisance qu'ils attendent de leur industrie, ainsi que de leur travail, & que leur patrie ne leur donne plus. Le gouvernement, allarmé de ces émigrations, vient d'ordonner de ne laisser partir de nos ports

aucun navire américain, avant d'en avoir exigé la preuve qu'il n'a pris à bord aucun sujet britannique, à moins qu'il ne soit muni d'un passe-port en bonne forme du secrétaire d'état.

Ce moyen violent de retenir des hommes libres dans un état qui se glorifie de la liberté dont il fait jouir ses sujets, n'est-il pas une sorte de tocsin sonné contre la félicité commune de l'Angleterre ? n'est-ce pas, un avertissement donné à tous les gouvernemens que leur justice & leur douceur sont les principes éternels de leur bonheur & de leur population ?

Lord Hood a dû mettre à la voile de Portsmouth le 16 de ce mois pour la Méditerranée, avec une escadre de neuf vaisseaux de ligne, qui sont *la Victoire*, de 110 canons, *le Zélé*, *le Cumberland*, *le Malborough*, *le Terrible*, *l'Audacieux*, *l'Invincible*, *le Minotaure* & *le Russel*, de 74, deux frégates & deux cutters.

Le 23, le fameux procès de sir Warren Hastings, qui a duré sept ans & deux mois, a été enfin définitivement jugé.

« Dès les neuf heures, le Westminster étoit autant rempli de curieux que dans l'année 1789, époque en se tint la première séance.

» Vers midi, M. Fox & les autres commissaires de la chambre des communes arrivèrent dans leur loge. A midi & demie parurent les pairs & lords juges, ils se placèrent sur leurs tribunaux; ensuite vint Warren Hastings, précédé de ses cautions, lesquels se retirèrent ensuite. Le chancelier fit la lecture des seize articles ou points d'accusations que la chambre haute avoit ordonné de mettre sous les yeux des lords juges.

» Elles commencerent toutes avec la demande : *Warren Hastings est-il coupable, ou n'est-il point coupable des crimes dont il a été accusé par la chambre des communes ?*

» Parmi ces points d'accusation, les plus saillans étoient ceux des deniers reçus par lui en 1772 75 ? s'il avoit enlevé au Rayah Chaut Sing deux laqs de roupies ? s'il en avoit agi de même à l'égard de Tulliam Sing pour quatre laqs ? si dans un autre cas il en avoit agi de même pour une somme de 58000 roupies ? s'il avoit enlevé au visir de Oude, 10 laqs ? s'il avoit fait de même à l'égard du Rayah Fobkissen pour la valeur de 54000 livres sterling ?

» Les autres points d'accusation regardoient le fond de la procédure, par conséquent moins clairs pour ceux qui ne l'ont point suivie en entier; ce qui est bien difficile.

» Lorsque les seize points d'accusation eurent été lus, il n'y eut des cent vingt pairs qui composoient la chambre haute, que vingt-neuf qui se placèrent devant le trône, tous les autres ne voulant point juger dans cette affaire, ni donner leurs voix, se placèrent derrière le trône.

» C'est alors que le grand chancelier, s'adressant au lord Douglas, le plus jeune d'entre ces pairs lui fit la première question; sur quoi celui-ci se leva, ôta son chapeau, mit la main droite sur son cœur, & dit, *point coupable sur mon honneur.*

» Sur cette première question, il y eut 22 pairs qui jugerent non coupable & 6 coupables. Dans les autres questions il y eut plus du moins de 22 pour le non coupable. Quand on eut achevé de faire toutes les questions, le grand chancelier dit, qu'à la grande majorité Warren Hastings,

écuyer, avoit été libéré de tous les points d'accusation portés contre lui par la chambre des communes. Actuellement Warren Hastings fut appelé de nouveau; il se rendit à sa place, se mit à genoux; sur quoi le grand chancelier lui ayant ordonné de se lever, lui dit qu'il avoit été libéré. Warren Hastings s'inclina, & à trois heures de l'après-midi toute la cérémonie finit.

» Fermond Burke, son principal accusateur, s'échappa dans la foule.

Voici quelques détails sur la cérémonie du mariage du prince de Galles: A 8 heures du soir, toute la cour se rassembla dans la chapelle de Saint-James. Le stathouder & sa famille se placèrent dans la galerie vis-à-vis de l'autel; la galerie sur la droite fut occupée par les pairs avec leurs épouses, & celle de la gauche par les ministres étrangers. On avoit érigé près de l'autel un dais pour le roi qui avoit à sa droite le prince de Galles, & à sa gauche la reine, à la gauche de laquelle étoit assise la princesse de Brunswick. A 9 heures, la princesse fut conduite à l'autel par le duc de Clarence; elle avoit une robe blanche, tissée d'argent, & recouverte d'un filet à la vénitienne en argent, avec un long manteau cramoisi, & une couronne garnie en diamans évaluée à 20 mille livres sterl. La queue de sa robe étoit portée par quatre jeunes duchesses. Le prince de Galles s'avança ensuite, conduit par deux ducs non mariés; il avoit un habit couleur de chocolat avec le manteau de cérémonie de l'ordre de la jarretière. Le roi, la reine & les princesses se présentèrent à l'autel avec la même solennité. Le roi prit la main de la princesse de Brunswick avec l'expression du plus vif contentement, & la présenta au prince son fils. La princesse prononça avec beaucoup de fermeté le *vœu conjugal* (*j will*), & répéta avec une égale présence d'esprit les paroles d'usage au moment de l'échange des anneaux. Pour le prince de Galles, il étoit si touché qu'il put à peine répéter les mêmes paroles après l'archevêque. La cérémonie finie, le cortège retourna à la salle d'assemblée dans le même ordre; & là, les nouveaux époux reçurent les félicitations des ministres & de la noblesse. Tout étant terminé vers minuit, l'auguste couple soupa au palais de la reine avec toute la famille royale; après quoi, il se rendit à son palais. La ville de Londres fut illuminée toute la nuit comme à l'époque du rétablissement du roi, & le peuple témoigna par mille démonstrations la joie qu'il éprouvoit de ce mariage de l'héritier présomptif de la couronne.

Depuis l'arrivée de Paris à Londres d'un M. Sommers, irlandais de nation, les fonds sont haussés ici de 3 p. 100. Cette révolution dans le change est due à l'espoir d'une prochaine pacification: il y a des paris de 100 guinées contre 25, qu'avant six mois l'Angleterre aura la paix.

Voici une anecdote que fournissent les papiers anglais. « Le roi & la reine revenant d'une promenade au chapeau, pour dîner, une foule de monde se pressa sur le passage de leurs majestés pour jouir de leur présence. Parmi cette foule se trouvoient deux femmes de Quakers. L'une d'elles s'approche du monarque, ôte son chapeau & lui tient ce langage, mais du ton le plus touchant: « Je suis venue pour te rendre grâce de ta bonté envers le peuple, & te féliciter sur l'événement très-agréable qui vient d'avoir lieu dans ta maison; mais donne-nous la paix, & Dieu te bénira ». — Le roi l'écouta très-gracieusement, mais ne lui répondit rien.

HOLLANDE.

Extrait d'une lettre de la Haye, du 9 mai.

L'arrivée inattendue des deux représentans français, Syeyes & Rewbell, a causé ici une grande joie parmi les patriotes. On regarde leur mission comme le présage d'une alliance qui va fixer le sort de la république sur des bases justes & honorables. Il ne faut pas se dissimuler que le parti stathoudérien s'est flatté jusqu'ici de reprendre le dessus & de replonger la patrie dans l'esclavage d'où la générosité française nous a retirés; c'est ce parti qui n'a cessé jusqu'ici de paralyser le commerce des Provinces-Unies, sous prétexte que l'invasion des français avoit enlevé à la nation batave & sa liberté & la confiance des nations avec lesquelles elle commerçoit. Et en effet, d'accord avec le ministère britannique, ce parti a travaillé depuis quelque-tems à détruire les récoltes nationales qui sont dans le mouvement de nos navires; il a échauffé les esprits en exagérant les sacrifices que la république française est en droit de nous demander pour les services qu'elle a rendus à la liberté publique. C'est sans contredit pour détruire ces impressions funestes & fausses que le gouvernement français nous a envoyé deux membres du comité de salut public; c'est sur les lieux, c'est en profonde connoissance de cause, qu'ils combineront les avantages réciproques que les deux républiques doivent retirer des conditions justes de leur alliance; car si les états-généraux étoient grevés outre mesure par quelques-unes de ces conditions, leur ruine seroit une suite inévitable de la moindre atteinte portée à leur souveraineté & à leur liberté, & dans ce cas, impossible à supposer; une alliance quelconque deviendroit inutile aux deux nations.

De sorte que les principes de justice de la convention nationale, les motifs d'une saine politique & les talens universellement reconnus des députés français, concourent à faire croire au succès prochain de leur mission, pour compléter le projet d'une alliance utile & durable entre les deux républiques.

Cette espérance est d'autant plus fondée en raison, que le parti orangiste travaille avec effort & perfidie à la détruire dans le cœur des vrais patriotes, & les partisans du ministère britannique ne s'y épargnent pas non plus, dans la crainte qu'ils ont que le commerce rétabli des Provinces-Unies n'enlève à celui de l'Angleterre la partie que cette puissance s'en est déjà appropriée.

FRANCE.

De Paris, le 26 floréal.

Hier la force armée s'est portée au jardin Egalité pour arrêter quelques-uns des joueurs en subsistances qui s'y rassemblent, ou pour leur donner la chasse: ceux-ci ont, par une prompte fuite, échappé aux questions que la police auroit été en droit de leur faire sur les objets & la nature de leur négoce.

La multitude, qui ne connoit gueres d'autre boussole que celle des résultats pour juger du mérite d'une opération quelconque, a observé que cette chasse légère, donnée aux agioteurs en plein vent, a produit une diminution actuelle dans le prix des monnoies d'or. Elles étoient la veille à 395 liv. en assignats, & le jour de la chasse elles sont descendues à 360 liv., c'est-à-dire, à 35 liv. de moins.

Il paroît que la quantité surabondante des assignats en circulation, est la première cause des désordres qui fatiguent la république; aussi voit-on que la convention s'occupe des moyens d'en diminuer la masse. Cette opération délicate exige sans doute un très-mûr examen, & c'est à trois jours qu'es ajourné le rapport que doit faire le comité sur le mode de cette diminution.

Tous les rapports faits à la convention annoncent la prochaine arrivée des grains & farines qui doivent améliorer l'état des subsistances de Paris. L'*interim* est cependant pénible; & un membre de la convention a déclaré à la tribune que les commissaires des sections, chargés de la distribution des farines, en détournent une partie à leur profit, tandis que les boulangers altéroient ces mêmes farines. En conséquence, il a été décrété que les peines prononcées contre les agens infidèles, sont applicables aux uns & aux autres. Ce décret a vivement affecté ceux des membres des comités, qui se devoient gratuitement à un service pénible & désagréable, pour se rendre utiles à leurs concitoyens; & son effet immédiat peut être d'animer contre eux les queues, déjà rendues injustes par les petites distributions qu'elles reçoivent. Il semble qu'il y a une comptabilité de subsistances, établie entre l'agence & les comités de bienfaisance, il doit être aisé de vérifier chaque jour la source véritable d'une prévarication quelconque à cet égard.

Aux rédacteurs des Nouvelles Politiques.

J'ai vu quelquefois l'immortel auteur d'Anacharsis, & je compte les entretiens que j'ai eu avec lui au nombre des momens les plus intéressans & les plus doux de ma vie. J'ai voulu relire ses écrits, parce que ses écrits me reproduisent son ame; ce style pur, d'une harmonie peut-être trop égale, mais toujours soutenue; ce style qui déguise ses richesses à force de simplicité, qui est souvent élevé sans être ambitieux, & plaît sans avoir besoin de séduire, me rappelle un caractère solide & vrai, constant dans l'amitié comme dans la vertu; je l'ai vu au moment où il jouissoit de toute sa gloire, qu'il avoit si long-tems, si patiemment attendue; au moment où il étoit heureux, & où le bonheur sembloit devoir couronner la fin de sa carrière... Eh bien, la fin de sa carrière a été hélas! par les désastres de sa patrie, par les malheurs de ses amis, plus longs & plus cuisans que ceux qui lui furent personnels.

Barthelemi s'étoit livré dès sa jeunesse à l'étude des langues & des monumens de l'antiquité; & comme son style étoit formé d'un mélange heureux des formes de l'élocution grecque & romaine avec celles qui caractérisent l'élegance française, il sembloit que son caractère avoit aussi pris la teinte de ces sages, de ces philosophes ingénieux, dont le commerce lui étoit si familier. Le projet qu'il conçut de nous faire connoître les usages, les mœurs de la Grèce; de nous les faire voir d'aussi près qu'il étoit parvenu lui-même à les voir; de nous les montrer enfin comme un peuple lointain qu'un voyageur viendroit d'observer, étoit digne d'un philosophe de goût, & ne pouvoit être exécuté qu'avec cette patience minutieuse qui n'est pas le don ordinaire du talent & du goût.

Cette peinture, ce tableau des Grecs, pouvoit influencer sur les mœurs des français & devoit au moins flatter vivement leur curiosité; fiers de nos arts, de nos talens; fiers de posséder entre toutes les nations un sentiment

plus exquis du goût; fiers même de notre légèreté, nous nous vantions de ressembler aux Athéniens, lors même que nous n'avions encore ni leur liberté turbulente, ni la fantaisie de la réaliser parmi nous. . . . Ah ! si le cours de notre révolution eût pu devenir moins entraînant & moins orageux, quelles leçons nous pouvions puiser dans ce tableau fidèle d'un peuple antique, qui ne vit les jours purs de la liberté que lorsque ses mœurs étoient pures; qui dut sa gloire & son bonheur à de grandes institutions qu'il sut respecter, qui expia toujours sa licence par la honte & l'esclavage. C'est peu d'avoir vaincu comme les Grecs, & d'avoir, comme eux, nos Salamines & nos Marathons; les loix, les loix nous manquent, & sur-tout ce sentiment des mœurs & de la vertu, qui rend plus facile la conception des loix & qui assure leur exécution. C'est pour avoir été indociles devant les loix que nous avons été muets devant des tyrans. L'ardeur & le courage précipitoient nos guerriers vers les frontières & leur assuroient la victoire; mais le courage n'habitoit qu'aux frontières: l'ordre étoit dans nos camps, l'anarchie dans nos cités. . . . Heureux les Grecs qui, de retour de leurs triomphes, trouvoient encore dans leurs foyers les désastres causés par leurs ennemis, mais ne trouvoient nulle part la trace de leurs propres fureurs! ils rétablissoient leurs murs en chantant leurs victoires; par-tout des monumens de génie s'élevoient sous leurs mains victorieuses; les places publiques se décoroient des dépouilles de leurs ennemis; les maisons particulières s'embellissoient au-dehors d'une élégance ingénieuse, au-dedans des vertus domestiques. Pour nous, la victoire n'a produit encore que des fruits stériles; nos places publiques nous offrent encore la trace du sang qui a coulé sur les échafauds; la faim, ce cruel héritage que nous ont laissé nos tyrans, nous poursuit encore dans nos foyers. Pussions-nous vaincre tant de fléaux par notre patience & notre concorde! puisse la paix ramener parmi nous & l'espoir de l'abondance & le génie des beaux arts! & puissent s'élever alors quelques monumens simples, qui déposent de notre respect pour les sages qui nous ont éclairés, & dont la voix nous a fait sentir le prix des bonnes loix & le charme de la vertu.

LACRETELLE, le jeune.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen VERNIER, le jeune.

Stance du 25 floréal.

Une députation de la section de la République s'est présentée; l'objet de sa pétition étoit de demander le rapport des articles IV & V de la loi du 13, comme mettant des entraves dangereux à la liberté de la presse. Elle expose que cette liberté étoit garantie même par la constitution décembrale de Robespierre.

La députation de la section de la République termine par donner lecture d'un arrêté, par lequel cette section charge 12 citoyens se soumettre à la convention ses inquiétudes sur divers articles de la loi du 3 floréal, d'en demander le rapport, ainsi que l'explication du mot *conspirateur*, employé dans la loi du 14 floréal, & pour l'inviter à exécuter son réglemeut qui ajourne à trois jours la discussion des divers décrets sous plus long délai pour les adopter ou les rejeter.

Un mouvement très-vif a plusieurs fois interrompu l'orateur: on demandoit qu'il soit appelé à l'ordre.

Laissez les royalistes se découvrir, dit Guyomard.

Reverchon. — C'est par ces maximes qu'on a occasionné les massacres de Lyon.

Plusieurs voix: — Ces massacres continuent. . . . Les pétitionnaires sont des royalistes. . . . des aristocrates.

Romme, Mallarmé, Raffron & plusieurs autres membres se levent en criant: la constitution, la constitution.

Une voix. — L'arrestation du pétitionnaire.

Devars. — Le droit de pétition est sacré; mais il ne donne pas celui de s'exprimer à cette barre avec tant d'impudence. . . .

Applaudissemens & murmures.

L'opinant expose que si l'on souffre de tels excès l'aristocratie & le royalisme, n'auront bientôt plus de frein; il demande le renvoi au comité de sûreté générale.

Plusieurs membres appuyent cette proposition.

Larivière dit qu'il n'examinera pas si le pétitionnaire eût pu & dû s'épargner quelques-uns des détails dans lesquels il est entré; mais qu'il parlera du droit de pétition en lui-même. Il démontre que ce seroit violer ce droit sacré, que d'admettre aucune des propositions qui ont été faites.

Guyomard parle pour le renvoi au comité de sûreté générale.

Charlier dit que la constitution est une arche sainte; qu'elle est l'ouvrage non-seulement de la convention, mais du peuple entier qui l'a acceptée; que sans doute le droit de pétition & la liberté de la presse sont sacrés, mais que personne n'a le droit de traiter la constitution de loi décembrale; il pense que le président auroit dû censurer l'orateur, & appuie le renvoi.

Thibaut, qui présidoit, demande la parole; elle est à Louvet.

Je ne sais, dit-il, si la constitution est une arche sainte, mais je sais que si le droit de pétition est sacré, il n'oblige pas la convention à établir une discussion sur toutes les demandes qu'on vient lui faire: si celles de la section qui vient d'être admise avoient été converties en motion, alors sans doute il auroit fallu combattre. J'aurois démontré qu'il y a un parti hors de cette enceinte qui crie beaucoup pour la liberté de la presse, & qui n'a, dans le fond, d'autre objet que d'assurer ainsi l'impunité aux écrivains royalistes; je n'incolpe pas cette section; je ne parle que des écrivains qui se sont engagés dans le danger & qui consacrent aujourd'hui leur plume au royalisme; c'est encore une fois l'impunité de ces gens-là qu'on cherche à assurer.

Louvet est souvent applaudi: il demande l'ordre du jour, qui est adopté.

On soumet à la discussion le projet de décret sur les baux des biens ruraux donnés à ferme. — Une légère discussion s'engage.

Un membre demande la suspension provisoire du remboursement des rentes foncières.

Lanjuvais dit que ce projet a été présenté au comité de législation, qui d'abord l'avoit jugé bon, mais qui n'a pas tardé à en reconnoître les nombreux inconvéniens: il demande qu'il soit rejeté par la question préalable. — Adopté.

La suite de la discussion est ajournée.